



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone Diesel Fuel System Treatment

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

▼ *Marque commerciale:* Rislone Diesel Fuel System Treatment
N° de produit: 34740

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Additif pour carburant

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Rislone**
P.O. Box 187
Holly, MI 48442 USA
(810) 603-1321
www.rislone.com

Courriel: support@rislone.com

Révision: 27 mars 2026

Version de la fiche de données de sécurité: 4.0

Date de la précédente édition: 20 novembre 2025 (3.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé comme dangereux conformément au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 4; H227, Liquide combustible
Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

▼ Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

▼ Mention(s) de danger:

Liquide combustible (H227)
Provoque une irritation cutanée. (H315)

Conseil(s) de prudence:

Précautions:

En cas de consultation d'un médecin,
garder à disposition le récipient ou
l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ générales:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces
chaudes, des étincelles, des flammes nues
et de toute autre source d'inflammation. Ne
pas fumer. (P210)
Se laver mains et la peau exposée
soigneusement après manipulation. (P264)
Porter un équipement de protection des
yeux/ des gants de protection/des
vêtements de protection. (P280)

▼ Intervention:

En cas d'incendie: Utiliser vapeur
d'eau/dioxyde de carbone/mousse
résistante à l'alcool pour l'extinction.
(P370+P378)

▼ Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir
au frais. (P403+P235)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément
à la réglementation locale (P501)

▼ Contient:

Ne contient aucune substance devant être
mentionnée sur l'étiquette.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Nom chimique	Nom commun/synonymes	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		N° CAS : 64742-47-8	60-80%	Asp. Tox. 1, H304	[19]



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Cumène		N° CAS : 111-76-2	5-10%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole);naphta à point d'ébullition bas - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.		N° CAS : 64742-95-6	3-5%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	[19]
2-ethylhexyl nitrate		N° CAS : 27247-96-7	3-5%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).];Kérosène - non		N° CAS : 64742-94-5	3-5%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	[19]

spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.					
1,2,4-triméthylbenzène		N° CAS : 95-63-6	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	
2,6-di-tert-butylphenol		N° CAS : 128-39-2	<1%	Skin Irrit. 2, H315	
naphtalène		N° CAS : 91-20-3	<1%	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. ▼ Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

	donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
<i>Inhalation:</i>	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
▼ <i>Contact cutané:</i>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<i>Contact visuel:</i>	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
<i>Ingestion:</i>	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin



Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Oxidizing agents

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼ Paramètres de contrôle

ALBERTA

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 97

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 52

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 79

Observations:

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 651



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Trimethylbenzene

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 25

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 123

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cumène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

naphtalène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie cutanée.

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Trimethylbenzene

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 25 ppm

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

Cumène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

naphtalène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Trimethylbenzene

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 25 ppm

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Observations:

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

naphtalène



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale.
La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Trimethylbenzene

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 25

Observations:

S = Sensibilisant.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 30

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Trimethylbenzene

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 25

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 30

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles

(voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ *Mesures d'hygiène:*

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

▼ *Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

Équipements respiratoires:

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes	
Lorsque la ventilation du local est insuffisante	Combinaison de filtres AXP1		Marron/Blanc	EN14387, EN143	

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

Protection des mains:

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
En cas de risque d'éclaboussure/d'exposition intermittente	Coton / Caoutchouc nitrile	-	> 240	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>État physique:</i>	Liquide
▼ <i>Couleur:</i>	Vert, Jaune
<i>Odeur:</i>	Petroleum-like
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible.
<i>pH:</i>	Not determined
<i>Densité (g/cm³):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	0.80-0.83
<i>Viscosité cinématique:</i>	Not determined
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Not determined
<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	92
<i>Pression de vapeur:</i>	Not determined
<i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	62
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Sans objet
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	215
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Sans objet

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Insoluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible.
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Not determined
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

Heat, flames, and sparks

10.5. Matières incompatibles

Oxidizing agents

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Autres informations

Cumène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼ Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

▼ **Méthodes de traitement des déchets**

naphtalène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U165

xylène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U239

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	UN3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Classe: 9 Étiquettes: 9 Code de classification: M6 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (-) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

TDG

Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'TDG à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales.

IMDG/IATA

These substances when carried in single or combination packaging's containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of IMDG/IATA provided the packaging's meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2, 4.1.1.4 - 4.1.1.8 (IMDG) / 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1, 5.0.2.8 (IATA).

-

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. ▼ Listes canadiennes



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

LES:

▼ *Liste intérieure:*

Aucun des composants n'est répertorié

Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Cumène

Solvant naphta aromatique léger
(pétrole);naphta à point d'ébullition bas -
non spécifié;Combinaison complexe
d'hydrocarbures obtenue par distillation de
fractions aromatiques. Se compose
principalement d'hydrocarbures
aromatiques dont le nombre de carbones se
situe en majorité dans la gamme C8-C10 et
dont le point d'ébullition est compris
approximativement entre 135°C et 210°C.

2-ethylhexyl nitrate

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole);
kérozène — non spécifié;

[combinaison complexe d'hydrocarbures
obtenue par distillation de produits
aromatiques. Se compose principalement
d'hydrocarbures comportant
majoritairement entre 9 et 16 atomes de
carbone (C9-C16) et dont l'intervalle
d'ébullition est compris approximativement
entre 165 et 290 oC (entre 330 et
554 oF).];Kérosène - non
spécifié;Combinaison complexe
d'hydrocarbures obtenue par distillation de
fractions aromatiques. Se compose
principalement d'hydrocarbures
aromatiques dont le nombre de carbones se
situe en majorité dans la gamme C9-C16 et
dont le point d'ébullition est compris
approximativement entre 165°C et 290°C.

1,2,4-triméthylbenzène

2,6-di-tert-butylphenol

naphtalène

xylène

Trimethylbenzene

15.4. Limites d'utilisation

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Homologué par

NL

Révision:

2026-03-27

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr